



Genève, le 18 décembre 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Des mesures dures, mais nécessaires

Au vu de la dégradation de la situation sanitaire en Suisse, le Conseil fédéral a décidé d'un premier train de mesures qui entrera en vigueur le 22 décembre. A partir de cette date, les restaurants, les établissements culturels et sportifs ainsi que les lieux de loisirs devront fermer. La Fédération des Entreprises Romandes (FER) prend acte des nouvelles mesures du Conseil fédéral et salue le maintien d'allègements possibles pour les cantons avec une situation épidémiologique favorable.

Le Conseil fédéral a décidé de prendre de nouvelles mesures pour faire face à la hausse des contaminations dans de nombreux cantons. Il propose d'uniformiser les pratiques sur le plan fédéral (sauf si le canton présente un taux de reproduction inférieur à 1 et si l'incidence sur sept jours est inférieure à la moyenne suisse): fermeture des restaurants (y compris les jours de fête), fermeture des établissements sportifs et des lieux culturels et réduction de la capacité d'accueil dans les magasins. Les magasins devront rester fermés entre 19h et 6h ainsi que les dimanches et jours fériés.

La FER a pris connaissance avec inquiétude de la situation difficile à laquelle sont confrontés de nombreux cantons, spécialement en Suisse romande où les taux de reproduction progressent à nouveau. Dans ce contexte, et comme rappelé par le secrétaire général de la FER, Blaise Matthey, «l'objectif n'est pas d'opposer le monde économique et sanitaire. Il s'agit de tirer tous à la même corde pour éviter un effondrement tant du système hospitalier qu'économique». Il est toutefois fondamental de maintenir une concertation renforcée avec les milieux économiques en amont de chaque nouveau train de mesures afin de trouver les meilleures solutions possibles pour aider les entreprises touchées par les fermetures.

La FER relève que les mesures prises ce jour par le Conseil fédéral vont être particulièrement difficiles pour les restaurateurs et, dans une certaine mesure, pour les commerçants. Les lieux culturels et de loisirs devront également être fermés, ce qui est un nouveau coup de massue pour ces milieux, et les manifestations accueillant du public sont interdites, ce qui est particulièrement dommageable à l'industrie des foires, congrès et événements. Ivan Slatkine, président de la FER, relève «qu'en contrepartie, notre Fédération demande des aides ciblées et rapides de la part des autorités afin que les entreprises concernées par les mesures de fermeture ou des réductions d'horaires ne tombent pas en faillite».

Le Conseil fédéral a décidé de prolonger une nouvelle fois la procédure sommaire pour l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail jusqu'au 31 mars 2021. En sus, d'autres adaptations sont prévues, comme par exemple la suppression du délai d'attente ou l'extension du droit à l'indemnité en cas de RHT aux personnes qui ont un contrat de durée déterminée et aux apprentis. La FER s'est déjà prononcée en faveur de ces différentes mesures qui bénéficieront aux salariés et allégeront les charges des entreprises.

Une excellente nouvelle concerne l'annonce en faveur des mesures cantonales pour les cas de rigueur. Elles prévoient notamment d'abaisser le chiffre d'affaires minimum donnant droit à une aide pour les cas de rigueur de 100'000 francs à 50'000 francs.

Autre point positif: les indépendants et les personnes occupant une position assimilable à celle d'un employeur pourront bénéficier des allocations pour perte de gain COVID-19 à partir d'une baisse du chiffre d'affaires mensuel de 40% par rapport au chiffre d'affaires mensuel moyen des années 2015 à 2019, au lieu de 55% comme c'était le cas jusqu'à présent.

La Fédération des Entreprises Romandes (FER) en bref

La FER est une association patronale faîtière romande, qui groupe six membres: la Fédération des Entreprises Romandes Genève, la Fédération Patronale et Economique, l'Union patronale du Canton de Fribourg, la Fédération des Entreprises Romandes Arc jurassien, la Fédération des Entreprises Romandes Neuchâtel et la Fédération des Entreprises Romandes du Valais. Elle est la seule organisation interprofessionnelle romande d'employeurs à être consultée par le Conseil fédéral sur les projets de lois et d'ordonnances. Elle se prononce à ce titre sur plus d'une soixantaine de procédures par an, et ses observations sont fréquemment citées par les autorités fédérales.

Contacts:

Ivan Slatkine, président – 079 301 40 84 – ivan.slatkine@fer-dg.ch

Blaise Matthey, secrétaire général – 079 628 11 91 – blaise.matthey@fer-dg.ch

www.fer-sr.ch